ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

PROCLAMATION.

LES COMMISSAIRES DÉLÉGUÉS PAR LA CONVENTION NATIONALE, AUX CITOYENS DES ISLES DU VENT, ACTUELLEMENT AUX ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Les malheurs dont vous avez été accablés pendant si long-tems proviennent autant de la malveillance de nos ennemis, que de votre crédulité, de votre foiblesse et de votre peu d'énergie.

Des calomnies invraisemblables vous arrêtent dans le continent; on cherche à vous faire croire que les principes que nous avons apportés dans vos heureuses contrées sont ceux des Polverel, Santhonax, Collot, Edmont Saint-Léger, leurs faiseurs, ect., ect., ect., qui ont préparé la perte des colonies, en les livrant à l'anarchie et à la dévastation.

Notre première démarche a été de faire oublier les malheurs de nos concitoyens de la Guadeloupe, en tirant un rideau sur tout ce qui s'étoit passé avant notre arrivée. Aristocrates, patriotes, vous étiez presque tous dans l'erreur; vous serviez d'instrumens à une poignée d'ambitieux, avides de pouvoirs, pour disposer des fortunes publiques et particulières, qui, paroissant agir différemment, couroient au même but, la destruction des colonies, pour effacer les traces de leurs crimes.

Nous n'avons favorisé aucun parti; nous n'avons connu d'autres ennemis que les Anglais et leurs partisans, *les rebelles*, que nous avons vaincus. Prés de mille ont été pris les armes à la main, ou livrés par les Anglais; ceux-là seulement ont subi la peine due à leurs crimes.

L'oubli de tout ce qui s'étoit passé a réuni les hommes divisés d'opinions; cette union nous a rendu invincibles, et cette mesure a procuré la tranquillité dont nous jouissons depuis quinze mois; *elle n'a jamais ete troublee un seul instant.*

Le bienfaisant décret de la liberté générale a été proclamé; nous avons su éviter la licence, le désordre et l'anarchie. Les noirs ont reçu cette portion de liberté qu'on pouvoit accorder à des infortunés, qui à peine ont franchi les bornes de l'instinct, et leur conduite excite l'admiration générale.

Les véritables principes d'égalité ont été promulgués et professés par nous, mais jamais nous n'avons pensé qu'un fripon fût l'égal d'un homme de bien, qu'un brutal, un ivrogne, pour raison d'égalité, pussent entrer et s'asseoir au banquet patriarchal d'une honnête famille; que l'épouse d'un vertueux citoyen pût être assimilée à une prostituée.

Les personnes ont été protégées; nul n'a été inquiété pour ses opinions antérieures à notre arrivée, excepté ceux qui avoient accepté des places du gouvernement britannique, qui avoient eu des intelligences et porté les armes pour les Anglais.

Les propriétés ont été respectées; celles même qui, par les lois de la guerre, devenoient le partage du vainqueur, ont été dédaignées par les valeureux Républicains qui étoient sous nos ordres.

Les denrées que les Anglais avoient confisquées et mises en vente, ont été remises entre les mains de l'administration, avec toutes les précautions possibles, et il en a été référé à la convention nationale.

Il n'a été élevé aucune subvention, contribution, emprunt, ect., ect., ect.

Les armes, munitions, chevaux, cabrouets, ect., ont été mis en réquisition pour la défense de l'isle et contre l'attaque de l'ennemi.

Nous n'avons déporté et arraché personne à ses foyers. Quelques officiers seulement ont été destitués pour des faits graves, et nous les avons envoyés en France devant la convention nationale.

Une force armée considérable a été levée pour défendre les colonies, pour protéger les citoyens; nulle troupe n'a observé une discipline aussi rigoureuse, et ne s'est montrée avec plus de valeur devant l'ennemi.

Une réquisition de citoyens, depuis 16 jusqu'à 30 ans, a été faite; les cultivateurs en ont été exceptés.

Toutes personnes employées par la république à un service quelconque ont toujours été exactement payées.

Des fortifications ont été faites, d'autres réédifiées et entretenues. La ville du Port de la Liberté, presqu'entiérement détruite par un bombardement de quatre mois, a été réparée en entier; des atteliers publics sont attachés à confectionner et à faire les chemins; des bibliothéques nationales établies au Port de la Liberté et à la Basse-Terre; dans ce premier lieu, un cabinet de physique y est attaché. Des monumens ont été élevés en l'honneur des défenseurs de la patrie, morts à la conquête de la colonie. Des projets d'embellissement et de salubrité nous occupent en ce moment; déjà les ingénieurs ont fait le plan pour joindre, par un pont, la Guadeloupe à la Grand'-Terre, et procurer, par ce moyen, l'eau au Port de la Liberté, ce qui sera exécuté.

L'agriculture est au même période qu'elle étoit il y a trois ans; point d'oisifs, point de vagabonds. Les billards, les tripots, les lieux de prostitution et de rassemblemens ont été fermés par nos arrêtés. Les autorités constituées et les citoyens ont parfaitement senti, en nous secondant de tous leurs moyens, que de là dépendoit le bonheur et la tranquillité dont ils étoient privés depuis cinq ans.

Quant à nos succès, tant sur terre que sur mer, nous ne vous en parlerons pas, la renommée vous en a instruit. La postérité jugera les hommes, qui, avec aussi peu de forces, abandonnés à leurs propres moyens, ont surmonté tant d'obstacles, vaincu des armées, fait autant de prises sur mer, et ont su rendre nulles des forces navales aussi considérables que celles de nos ennemis.

Citoyens, l'instant n'est pas éloigné où la justice nationale, qui a pu se trouver suspendue par une grande révolution en Europe, distinguera ceux qui ont mis le poignard dans les mains des colons pour s'entr'égorger, d'avec ceux qui le leur ont arraché, y ont substitué la branche d'olivier, et en ont fait une famille de frères.

Elle distinguera ces hommes qui ont dévasté les colonies pour servir les passions et les intérets de la royauté qui les soudoyoit, d'avec des hommes purs, guidés par l'amour du bien, qui ont conquis et conservé les iles du vent à la république, y ont fait fleurir l'agriculture, le commerce, et ont préservé leurs concitoyens d'une commotion, qui, en excitant les vengeances particuliéres (lors de la publication du décret du 16 pluviôse) devoit faire de la Guadeloupe comme de Saint-Domingue, le théâtre du carnage, de l'incendie et de la dévastation.

Elle distinguera ces dictateurs insolens, faisant marcher devant eux des hordes de licteurs toujours prêts à exécuter les actes de leur tyrannie, entourés de valets, de flatteurs et d'espions, d'avec ces hommes simples, investis de la confiance publique, à qui il n'a fallu parler qu'au nom de la loi pour être obéi, ne s'isolant jamais, vivant au sein de leurs concitoyens, dont la maniére d'exister n'a différé de la leur qu'en se plaçant au poste d'honneur dans les dangers, et par les peines et les soins qu'ils se donnent pour les faire jouir de la tranquillité et de la plus grande somme de bonheur possible.

Quels que soient la malveillance et les motifs qui ont fait agir les agens aux États-Unis de l'Amérique, fermes à notre poste, nous combattrons avec la même ardeur et le même zéle les ennemis de notre pays; nous ferons triompher la république. C'est à vous, citoyens colons, qui n'avez point porté les armes contre elle, qui n'avez occupé aucune place sous le gouvernement britannique, qui n'avez pas fui à notre approche, aprés avoir resté avec les Anglais, et avoir prêté un serment criminel; c'est à vous, qui avez été persécutés par eux et les autres partis quelconques, à venir parmi vos concitoyens partager leur bonheur et consolider avec nous le plus bel ouvrage de la révolution.

Au Port de la Liberté, le 25 fructidor, 3e. année républicaine.

Signé Victor HUGUES et LEBAS.

Au Port de la Liberté, de l'imprimerie de la république.

n 45.

bEB
F815
1795
1

RPJCB

RPJCB